

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 27 septembre 2023 à 11H30,

Les personnes présentes et qui ont élargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2022 ;
 - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - o le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
 - o la convocation à la présente AGOA ;
 - o le texte des résolutions proposées ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2023 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des comptes du Fonds social et de sa dotation ;
- Approbation des dons au titre du mécénat ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents et autorisation de signature de l'avenant au mandat dont l'objet est la mise à jour des entités juridiques signataires ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue de négocier les contrats d'assurance souscrits par les associations membres de la Fédération ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Samy Murciano ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Bénédicte Dollfus ;
- Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention n°20210924 pour l'année 2023 ;
- Résiliation de la convention de partenariat signée avec TELADOC HEALTH FRANCE le 31 mai 2021 ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 140 480 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 1 450 060 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du budget prévu pour l'exercice 2023, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes du Fonds Social tels qu'ils lui ont été présentés, sa dotation (2 PASS de la sécurité sociale soit 82 272€), ainsi que la reconstitution de la dotation annuelle du Fonds Social.

Paiement effectués	Actes ou soins
1 052 €	Solde du montant attribué en 2021 : Soins de pédicurie suite aux effets secondaires d'une chimiothérapie + prothèse capillaire
896 €	Solde du montant attribué en 2021 : implant dentaire
1 500 €	Frais d'hébergement, d'aide-ménagère et de transport pour les parents (Province/Paris)
800 €	Participation sur chirurgie réfractive, non pris en charge RO
1 000 €	Participation sur injections de PRP (Plasma Riche en Plaquettes) passées et à venir, non pris en charge RO
1 600 €	Casque orthopédique (prothèse crânienne)
800 €	Soins de parodontologie
7 648 €	TOTAL

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les dons effectués par la Fédération au titre de l'exercice 2022 dans les termes suivants :

INSTITUT CURIE	Programme de recherche sur les cancers pédiatriques "Comprendre et lutter contre les tumeurs rhabdoïdes"	5 000 €
FRANCE ALZHEIMER	Programme de recherche dans le cadre de la Bourse aux jeunes chercheurs : "Identification de marqueurs ophtalmologiques pour le diagnostic et le pronostic de la maladie d'Alzheimer"	5 000 €
FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	Programme de recherche « E3N cardio-vasculaire » visant à étudier les facteurs de risque de la maladie coronarienne sévère chez les femmes françaises et d'établir des scores de risques cardio-vasculaires chez la femme.	5000 €
ICAN (INSTITUT DE CARDIOMETABOLISME ET NUTRITION)	Programme "Inflexibilité métabolique du cœur comme facteur prédictif de survenue d'une insuffisance cardiaque chez le patient présentant un diabète de type 2"	5000 €
SOCIETE FRANCAISE DE RHUMATOLOGIE	Programme de recherche Bourse de mobilité en collaboration avec Harvard "Étude de l'influence du locus HLADR-B1 sur la survenue d'une pneumopathie interstitielle diffuse au cours de la polyarthrite rhumatoïde"	5000 €
INSTITUT DE L'AUDITION (INSTITUT PASTEUR, INSERM et CNRS)	Projet de soutien du CERIAH, centre dédié à l'innovation et au développement de nouveaux outils audiolologiques	5000 €
FRANCE PARKINSON	Programme de recherche "Impact pathologique du stress chronique dans la maladie de parkinson : rôle des récepteurs aux glucocorticoïdes dans la régulation des organelles de signalisation immunitaire innée"	5000 €
FONDATION ARSEP	Programme de recherche "Et si les lymphocytes B pouvaient être protecteurs ? »	5000 €
INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE DE LA FEMME – UNIVERSITE SAINT QUENTIN EN YVELINES	Soutien à l'étude de validation externe, contre IRM, de l'algorithme ShinyDEVA destiné à l'aide au diagnostic des patientes endométriosiques en soin primaire conduit par le Pr Arnaud Fauconnier	5000 €

SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE PREDICTIVE ET PERSONNALISEE	Programme de recherche sur la fréquence des prédispositions génétiques en population générale et dans les cancers du sein survenant sans antécédents particuliers	5 000 €
CAMI Sport et Santé	Programme de mise en œuvre de la "Maison CAMI", lieu de référence dans les domaines du Sport-Santé et de l'activité physique thérapeutique	5 000 €
TOTAL 2022		55 000 €

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat confié par la Fédération et autorise la signature de l'avenant au mandat (dont l'objet est la mise à jour des entités juridiques signataires), au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux délégations dont elle bénéficie par les associations membres de la Fédération, l'Assemblée Générale renouvelle sa délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 12 mois, afin de :

- négocier les contrats cadres avec les organismes d'assurance ;
- signer les contrats cadres et ses avenants ;
- résilier les contrats cadres avec les organismes d'assurance ;
- piloter les pratiques d'indexation dans le cadre des renouvellements.

Et plus généralement d'apporter toute modification que le Conseil d'Administration jugerait nécessaire aux contrats cadres conclus avec les organismes d'assurance.

L'Assemblée Générale approuve la subdélégation de la présente délégation au profit du Président de la Fédération.

Cette résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Samy Murciano pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Bénédicte Dollfus pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de signer l'avenant n°2 à la convention de services n°20210924 entre la Fédération et ENTORIA portant sur les services fournis par ENTORIA à la Fédération et dont bénéficieront les associations membres.

Cette résolution est adoptée.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la résiliation anticipée, au 31/05/2023, de la convention de partenariat signée avec TEALADOC HEALTH France le 31 mai 2021 et la mise en paiement de l'indemnité de résiliation à ce titre.

Cette résolution est adoptée.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées par l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président ;

[Pages de signatures ci-dessous]



PAGES DE SIGNATURES



Bruno-Alain MARTIN
Président de séance